

SECTION EUROPEENNE CLASSE DE SECONDE

(fiche n°11)

Le lycée KERRAOUL propose une section européenne « anglais », certifiée par le Rectorat. Les élèves souhaitant faire acte de candidature doivent être **volontaires, motivés et d'un niveau correct en anglais**. Compte tenu d'un nombre de places limité, il sera procédé à une sélection sur dossier (voir ci-après).

Suivre la « section européenne » au lycée, c'est suivre un cours d'anglais approfondi et un enseignement disciplinaire non linguistique en anglais (une heure supplémentaire).

Une heure par semaine, Mme Even, transmet aux élèves des connaissances scientifiques en anglais et M. Le Page, des connaissances historiques en anglais.

Téléphone
02 96 55 34 30

Mél.
Ce.0221571n
@ac-rennes.fr

BP 93
22502 PAIMPOL
Cedex

Site internet
de l'académie de
rennes
www.ac-rennes.fr

Attention :

- Ces cours ne se substituent pas aux cours de sciences et d'histoire obligatoires en seconde.*
- En classe de première et terminale, à condition d'avoir obtenu au moins 12/20 en anglais sur l'année, les élèves pourront poursuivre l'option et choisir entre histoire et sciences physiques.*

En suivant la section européenne jusqu'au baccalauréat et si vous avez satisfait aux conditions suivantes, vous obtiendrez la mention européenne sur votre diplôme après:

- Avoir obtenu une note au moins égale à 12/20 à l'épreuve de langue vivante.*
- Avoir obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue étudiée.*

Pour toutes précisions complémentaires, merci de vous adresser à la Direction du lycée.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1. Une lettre de motivation.**
- 2. Les bulletins de troisième.**

Une réponse vous sera transmise par courrier avant le 14 juillet.